

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 92 (1978)

**Artikel:** Les marques domestiques d'Evolène : emblématique familiale et personnelle alpine  
**Autor:** Clottu, Olivier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-803472>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les marques domestiques d'Evolène

### EMBLÉMATIQUE FAMILIALE ET PERSONNELLE ALPINE

par OLIVIER CLOTTU

Les marques de maison ont été en usage dans la population, aussi bien rurale que citadine, de l'Europe occidentale, centrale et septentrionale. Elles ont été souvent héraldisées et sont à l'origine de nombreux blasons familiaux.

C'est dans les régions alpines que l'usage des marques domestiques s'est maintenu le plus longtemps. Les paysans et montagnards d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne, de Bohême, Pologne, Scandinavie et Russie connaissaient ces emblèmes<sup>1</sup>.

En Suisse les marques ont été abandonnées au cours du siècle passé dans les cantons de Vaud et de Fribourg et dans le Jura; il en a été de même dans une bonne partie du Pays bernois et de la Suisse centrale. Elle sont partiellement survécues dans le Simmental, le Hasli et l'Oberland saint-gallois. Dans les Grisons, par contre, au Valais (Vallées de Conches, du Lötschen et de Viège surtout) et dans les vallées du Tessin, l'emploi de ces signes est resté populaire jusque il y a peu d'années<sup>2</sup>.

Connaissant bien leur utilisation par les familles d'Evolène au Val d'Hérens (Valais) et assistant à leur abandon rapide depuis 1950, nous avons estimé nécessaire d'en dresser un inventaire.

La marque domestique est à Evolène l'équivalent de la signature; le nom qu'on lui donne le dit d'ailleurs bien: «Chêgnio»; signature; «chêgniê»: aussi bien signer qu'appliquer la marque domestique sur un objet ou un animal; «chêgniêt»: fer à brûler la marque domestique.

Le caractère essentiel des marques évolénardes est leur simplicité (fig. 1). Elles devaient pouvoir être taillées à la hache sur le bois abattu afin que le scieur puisse reconnaître le propriétaire de la bille. Elles



Fig. 1. 1, linteau de porte, Evolène, 1625, Bovier; 2, inscription sur grenier, Villa, 1670, Maître; 3, pêne de serrure, Villa, 1708; 4, alpe de Cotter, 1893, Quinodoz; 5, 6, 7, marques à feu, Chevrier, Maître, Métrailler.

sont donc composées de traits, croix et points combinés de diverses manières. Peu ou pas de signes arrondis, mais des traits verticaux, horizontaux ou obliques, imitant parfois des lettres majuscules: H, N, M, S, T, V, Z. Ces marques se transmettent de père en fils; elles sont souvent brisées d'un point ou d'un trait par l'un des fils ou un frère. Elles peuvent aussi représenter une part d'héritage et être relevées par un bénéficiaire portant un autre nom. C'est dire que leur identification est parfois malaisée pour l'étranger qui ne connaît pas l'histoire de chaque famille. Le lecteur de cette étude s'en rendra compte en examinant le répertoire des marques. Des familles se sont éteintes ou sont parties, emportant avec elles le secret de leur emblème. Les marques, signes de propriété de matériel périssable, disparaissent avec lui.

Les tachères<sup>3</sup>, règles plates de dimensions variables, sont un précieux répertoire des

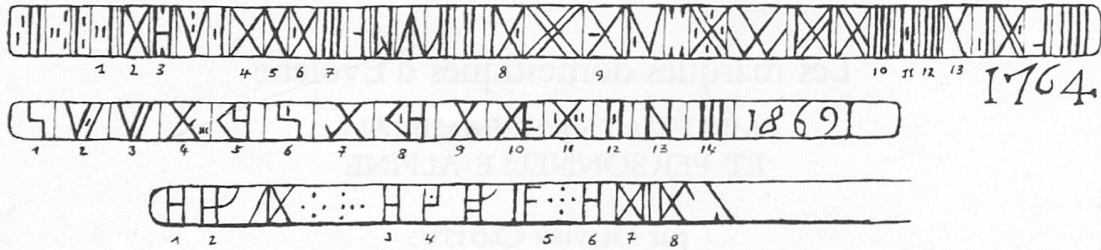


Fig. 2. Tachères. Alpe de la Meina, 1764: 1, Morand; 2, Blatter; 3, Quinodoz; 4, 5, 6, Anzévui; 7, Mauris; 8, Pralong; 9, Anzévui; 10, Mauris; 11, Métrailler; 12, Mauris; 13, Georges.

Alpe du Tsaté, 1869: 1, Métrailler; 2, Forclaz; 3, Forclaz; 4, Follonier; 5, Gaspoz d'Evolène; 6, Métrailler; 7, Métrailler; 8, Gaspoz de La Sage; 9, Fauchère; 10, Follonier président; 11, Pralong; 12, Métrailler; 13, Rectorat de La Sage; 14, Mauris.

Alpe de Bréonna, sans date: 1, Forclaz; 2, Quinodoz; 3, Forclaz; 4, Métrailler; 5, Follonier; 6, Forclaz; 7, Fauchère; 8, Follonier.

membres d'un consortage d'alpage (fig. 2). En effet, pour chaque alpage on taillait presque chaque année une tachère datée portant sur une face la marque des consorts, sur l'autre, leur part de lait, les cuillères, indiquée en chiffres romains, enfin sur le côté, le nombre de pièces de bétail estivant. Les tachères, une fois périmées, n'étaient pas systématiquement conservées. On en retrouve heureusement encore un certain nombre chez des particuliers. Une couronne de seize alpages domine Evolène et les villages et hameaux qui forment avec elle la commune d'Evolène (Lana, Les Haudères, La Forclaz, La Sage et Villa-Borza). Ces alpages sont en grande majorité propriété des consortages constitués par les familles anciennes de la commune<sup>4</sup>. L'usage des tachères fut abandonné vers 1880 quand on se mit à tenir des registres d'alpage.

Nous n'avons trouvé que trois exemples de marques taillées sur un édifice: l'une sur le linteau d'une porte de 1625 à Evolène représentant le T des Bovier; l'autre sur un grenier de Villa: H(oc) O(pus) F(ecit) A(ntoine) M(âitre)..., après plusieurs initiales dont la signification nous échappe, viennent la marque Maître, formée d'un chevron surmonté de 2 points, et la date 1670; la troisième enfin, sur une écurie de l'alpage de Cotter: F(ecit) A(ntoine) Q(ui-nodoz) 1893, marque des Quinodoz de Borza. Le pêne de la serrure du grenier édi-

fié en 1708 par E.F. à Villa porte une ou plusieurs marques que nous n'avons pu identifier (fig. 1, 1 à 4).

Chaque chef de famille possédait une marque à feu, le «chêgniett», avec initiales et marque (fig. 3). Ces fers à brûler étaient appliqués sur ses outils, objets de ménage, meubles, sur les cornes de ses moutons. La

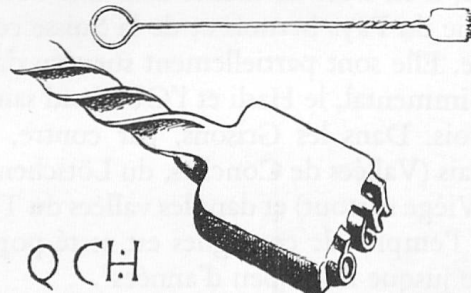


Fig. 3. Marque à feu, Quinodoz, conseiller, vers 1800 (Jean Q. châtelain, grand-juge). Type habituel des fers à brûler.

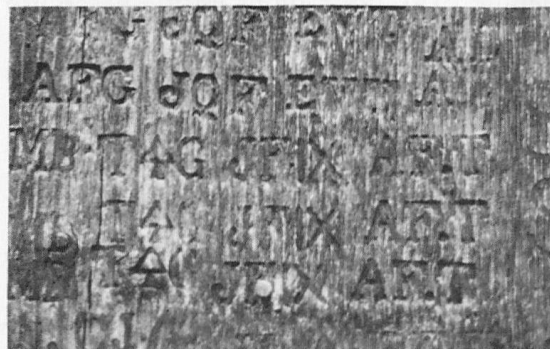


Fig. 4. Contrevent de la forge Bovier à Evolène sur lequel l'artisan imprimait tous les fers qu'il confectionnait. Certains fers ne comportent que des initiales. On reconnaît les marques des Gaspoz, Fauchère, Follonier.



Fig. 5. Madrier d'un raccard de Villa où étaient essayés les fers rouges avant de les appliquer sur les cornes des moutons. Marques Anzévui, Follonier, Forclaz, Gaspoz.

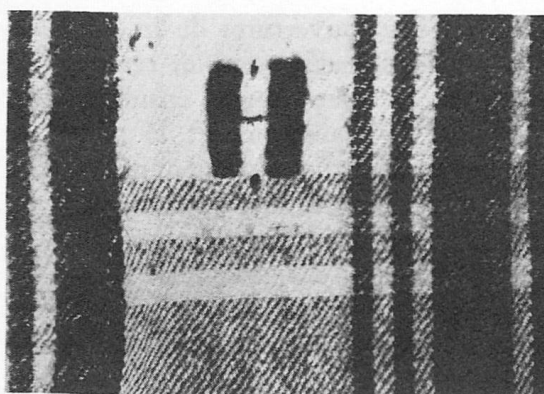


Fig. 6. Marque Quinodoz sur une couverture de laine.

disposition des initiales et de la marque était variable: Chevrier – Jean – marque, Jean – Maître – marque, Jean – marque – Métrailler (fig. 1, 5 à 7). Plusieurs générations de forgerons Bovier, à Evolène, ont brûlé les fers taillés pour leurs clients sur le contrevent de leur forge (fig. 4). Les moutons de Villa étaient marqués au fer rouge

sur les cornes avant d'être abandonnés durant tout l'été sur les flancs abrupts des Veisivi ou des Rosses. Les fers étaient essayés sur les poutres du raccard devant lequel s'effectuait traditionnellement ce marquage (fig. 5). (Une autre méthode de marquage des moutons consiste à découper le bord des oreilles, chaque famille connaissant le caractère de ses propres entailles).

La laine des moutons, filée et tissée à la maison, servait à la confection du drap des

Pour 1945		1945	
FB	Francois Bovier laine 6,25	JFX	Jean Follonier 6,15
X.	Jean Chevrier cordonné bl 8,60	X.11	Jean Follonier la Forclaz blanc 10,25
XIAF	Antoine Fauch la Sage blanc 8,15	APM	Antoine Pralong sèveux 4
	Pierre Fordan instituteur blanc 4,25	∴	Rong la famille blanc 3,25
∩	Jean Follonier la Forclaz blanc 4,75	X	Marie Forclaz Laley 2,60
∧	Theodule Gaspoz la Forclaz blanc 4,75 blanc 5,5	JDQ	Joseph Dussex Quinodoz blanc 4,25
M	Joseph Follonier 22,45 Flandres blanc 4,5	∴	Antoine Follonier Pralong gris 3,75

Fig. 7. Pages du carnet de commandes du foulonnier Rong des Haudères, 1945.

habits et des couvertures de lit. Ces lainages étaient foulés pour les rendre plus résistants. Certains étaient ensuite teints. Pour que le foulonnier et le teinturier puissent les identifier, ils étaient pourvus de la marque domestique découpée dans du drap noir et solidement cousue (fig. 6). Les carnets de travail du foulonnier Rong des Haudères, où étaient inscrits les propriétaires et la marque des tissus à fouler, constituent une source irremplaçable de renseignements (fig. 7).

Il y avait encore, à une époque qui n'est pas très éloignée, bien des Evolénards qui ne savaient pas écrire. La marque domestique servait de signature (fig. 8). Ce «chêgnio» était légalisé par le président de commune pour lui conférer force de loi (fig. 9).

Ces marques, emblèmes familiaux et personnels, n'appartiennent pas à l'héraldique, elles lui sont, cependant, d'essence

*Dont acte fait à Evolène le 19<sup>ème</sup> 1843.*  
*Marque domestique d'Antoine Follonier* |  
*Marque d'Antoine Maître* |  
*Marque de Jean Maître* ||  
*Le sousigné déclarant avoir en apparence les*  
*signatures qui précèdent.*  
*Jean Maître*  
*Notaire*  
*de la commune de Villaz*

Fig. 8. Marques d'Antoine Follonier des Haudères et des frères Antoine et Jean Maître de La Sage 1853. Noter les marques modifiées utilisées par les frères.

proche et méritent d'être publiées avant de sombrer dans l'oubli (Pl. I). A notre connaissance, aucune marque domestique d'Evolène n'est à la base d'un blason. Il faut peut-être le regretter car les armoiries créées et adoptées aujourd'hui ne possèdent pas les profondes racines des anciennes marques<sup>5</sup>.

*Cette vente est faite et consentie pour le juste prix de Cinquante francs montant payé comptant et dont pleine et entière quittance à l'acquéreur qui pourra jouir et disposer de la part de dite chambre et de ses dépendances comme de chose à lui appartenant dès ce jour. — Observez que le vendeur Antoine Métrailler a déclaré ne savoir écrire mais pour y suppléer il appose sa marque domestique au bas légalisée.*  
*Ainsi fut fait, arrêté et convenu à Villaz d'Evolène le quinze février mil neuf cent et huit pour servir d'acte authentique de vente et quittance selon droit.*  
*Il est à remarquer que l'acquéreur est fils de feu l'ex-  
 Conseiller Antoine Forclaz et domicilié à Villaz même d'Evolène. — Marque domestique d'Antoine Métrailler du Borza.*  
 |  
*Au pour légalisation de la marque domestique d'Antoine Métrailler, le feu Pierre, du Borza, apposée en ma présence à Villaz d'Evolène, le 15 février 1908. huit.*  
*Pierre Maître, président.*

Fig. 9. Légalisation de la marque d'Antoine Métrailler de Borza, 1908.



Notes

<sup>1</sup> HOMEYER, C.G.: *Die Haus- und Hofmarken*, Berlin, 1870.

<sup>2</sup> L'enquête de Homeyer en Suisse a suscité un peu tardivement d'autres études parmi lesquelles il faut citer en premier lieu:

STEBLER, F.G., Zurich: *Die Hauszeichen und Tesseln der Schweiz* dans les «Archives Suisses des traditions populaires», Bâle, 1907,

et l'important travail illustré de 33 planches de

GMÜR, M., Berne: *Schweizerische Bauernmarken und Holzurkunden* dans «Abhandlungen zum schweizerischen Recht», 77<sup>e</sup> cahier, Berne, 1917.

Citons encore d'utiles monographies régionales:

CAMBIN, G.: *Le marche di casa nella regione di Davos* dans A.H.S., Annuaire 1964.

CAMBIN, G.: *Il segno di proprietà presso le popolazioni rurali del cantone Ticino; Olivone, Sermione*, dans «Rivista patriziale Ticinese», 1968, n° 2.

CAMBIN, G.: *Il segno de proprietà o marche* dans «Catalogo del Museo di San Marino», Olivone, C'a da Rivöi, 1969.

<sup>3</sup> Du latin *taxillus*: petite planchette. En italien, *tessera*; en allemand *Tessel*.

<sup>4</sup> GASPOZ, A., abbé: *Monographie d'Evolène*, Sion, 1950.

MAISTRE, A.: *Simple notes sur Evolène et son passé*, Evolène 1971.

CLOTTU, O.: *Les familles d'Evolène*, dans «Annales valaisannes», 1972.

CLOTTU, O.: *Vieux pays d'Evolène. Témoins passés et présents*. Edition de la Matze, Sion, 1976.

<sup>5</sup> Au terme de cette étude nous tenons à exprimer notre gratitude à Madame Marie Follonier-Quinodoz de la Sage qui, inlassablement depuis de nombreuses années, a relevé les marques domestiques des familles de la vallée. Elle nous a confié tout le matériel recueilli. Nous nous sommes contentés d'ordonner cette précieuse documentation en la complétant d'illustrations choisies.

Adresse de l'auteur: Dr Olivier Clottu, Clermont, rue des Lavannes 17, 2072 Saint-Blaise.